



M. Saïd IBRAHIMI lors de la signature de l'accord de coopération avec la DGFP



MM. Saïd IBRAHIMI, Trésorier Général du Royaume et Philippe PARINI, Directeur Général des Finances Publiques de France, ont procédé à la signature de l'accord-cadre de coopération technique entre les deux institutions pour la période de janvier 2009 à décembre 2011 au siège de la DGFP à Paris, le 02 juin 2009.

Cet accord-cadre s'inscrit dans la lignée de la convention signée, le 24 octobre 2007 à Marrakech par Mme Christine LAGARDE, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et Monsieur Salaheddine MEZOUAR, Ministre de l'Economie et des Finances.

Cette convention porte essentiellement sur un échange d'expériences et d'ex-

perts des aspects liés à la formation des cadres, la gouvernance informatique, l'audit d'évaluation des capacités de gestion, l'amélioration du dispositif comptable de l'Etat des collectivités locales et la gestion du personnel et de la masse salariale.

Atelier sur les recours et la résolution non juridictionnelle des litiges en matière de marchés publics



La Trésorerie Générale du Royaume a organisé un atelier sur les recours et la résolution non juridictionnelle des litiges en matière de marchés publics, les 23 et 24 juin 2009 à la TGR.

Répondant à un souci d'harmonisation de la réglementation marocaine des marchés publics avec les meilleures pratiques internationales, cet événement

vient s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de voisinage avec l'Union Européenne.

Organisé en six sessions, cet atelier a pu répondre aux interrogations relatives :

- aux systèmes de recours en matière des marchés publics dans l'Union Européenne à travers ses directives ;
- à un Benchmarking afférent aux procédures de recours en Hongrie, Belgique et France ;
- à l'application des directives et les limites présentées ;
- aux débats autour de la résolution des litiges (recours gracieux auprès du pouvoir adjudicateur, pouvoirs de l'organe de recours, Dommages-intérêts, amendes et astreintes, délai de la procédure) ;
- aux démarches de la mise en œuvre d'un système de recours.

Ont participé aux travaux de cet atelier, les représentants des départements du MEF (IGF, DEPP, ...) et des Ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Équipement et des Transports, de la Santé et du SGG (commission des marchés) ainsi que ceux de la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics (FNBTP) et de la Fédération Marocaine du Conseil et d'Ingénierie (FMCI).

EN BREF

- ▶ Édition 2009 de la rencontre nationale des finances locales et du recouvrement.
- ▶ « Amélioration des performances de recouvrement » à la DR de Casablanca.
- ▶ M. Saïd Ibrahim, Trésorier Général du Royaume à la DR de Tanger.
- ▶ Sensibilisation sur la sécurité et la gestion des risques à la DR de Fès.
- ▶ Les procédures de recouvrement à l'ordre de la journée d'information à la DR de Rabat.
- ▶ Un nouveau siège de la DR et une agence bancaire pour la région d'Agadir.

POINT SUR ... ET ACTUALITÉ PROJETS

- ▶ Point sur ... La réforme sur l'organisation des finances des Collectivités Locales et de leurs groupements.
- ▶ Actualité projets : Système d'information du nouveau plan comptable

RESSOURCES HUMAINES ET COOPERATION

- ▶ Formations
- ▶ Nominations
- ▶ Coopération

Édition 2009 de la rencontre nationale des finances locales et du recouvrement



La rencontre nationale des finances locales et du recouvrement tenue à la TGR à l'initiative de la DPMAR, a permis de :

- communiquer et débattre autour de la réforme des finances locales et de son impact sur l'exercice des métiers et sur le développement du partenariat avec les Collectivités Locales (CL) ;
- informer sur le rôle de l'Unité Centrale du Recouvrement (UCR), sa place dans le dispositif du recouvrement et ses relations avec les postes comptables ;
- présenter les fonctionnalités du nouvel outil de conseil financier et discuter des prérequis de son déploiement ;
- informer sur le projet du plan comptable des CL et sur les préalables de sa mise en œuvre.

En marge de la séance plénière, trois ateliers ont eu lieu, à savoir :

Atelier 1 : La redynamisation du recouvrement (rôle de l'UCR et ses relations avec les postes comptables ainsi que l'assainissement des RAR des taxes locales) ;

Atelier 2 : L'assistance des CL en matière de la gestion de la dépense.

Atelier 3 : La valorisation des comptes et le conseil financier (fonctionnalités du nouveau logiciel et l'état d'avancement du projet du plan comptable des CL).

« Amélioration des performances de recouvrement » à la DR de Casablanca



Pour la réalisation de son plan de formation en matière d'échange et de communication, la DR de Casablanca a organisé une journée d'étude sur le thème : «Amélioration des performances de recouvrement» au profit de l'ensemble des responsables de la région. Cette journée a été structurée sous forme d'ateliers :

- Recouvrement : Principales raisons des écarts actuels par rapport aux objectifs du COM et actions susceptibles d'améliorer les performances ;
- Assistance juridique : pratiques et attentes.

M. Saïd IBRAHIMI, Trésorier Général du Royaume à la DR de Tanger

Lors de sa visite de à la DR de Tanger, M. le Trésorier Général du Royaume s'est rendu à la trésorerie préfectorale et à la perception de Tanger-Centre, le 12 Juin 2009. Cette visite a permis à M. Saïd IBRAHIMI, de s'enquérir des conditions de travail du personnel et de l'accueil des visiteurs.



Ce fut, également une occasion pour connaître l'état d'avancement des travaux dans les sites en cours d'aménagement (TC de Tanger, Agence Bancaire et perception de Dradeb).

Sensibilisation sur la sécurité et la gestion des risques à la DR de Fès

La DR de Fès a organisé, en collaboration avec la division du contrôle interne et de la gestion des risques relevant de la DCD, une journée de sensibilisation sur la sécurité et la gestion des risques, le 10 juin 2009 à Fès. Cette rencontre a eu pour objectif d'instaurer une culture de sécurité auprès du personnel de la DR et d'inviter les responsables à sensibiliser le personnel relevant de leur ressort territorial au respect et à l'application des orientations en matière de sécurité des personnes et des biens ainsi que du SI.



A cet effet, plusieurs interventions ont été présentées et ont porté sur :

- la démarche du contrôle interne et les mécanismes de son implémentation ;
- le mécanisme de gouvernance de la sécurité mis en place par la TGR, le référentiel de sécurité, la gestion des risques et la classification des processus et des actifs du SI ;
- la sécurité des personnes et des biens dans son aspect référentiel et la bonne pratique en rappelant le contenu du référentiel ILO-OSH 2001, les exigences et les bonnes pratiques liées à la sécurité des personnes et des biens ;
- le côté procédural relatif à la gestion des incidents de sécurité des personnes et des biens ;
- la sécurité du système d'information en mettant l'accent, essentiellement, sur la norme ISO 27002, sur la réglementation liée à la sécurité de l'information et sur les exigences et les bonnes pratiques.

Les procédures de recouvrement à l'ordre de la journée d'information à la DR de Rabat



Dans le cadre de son programme visant à accroître le rendement en matière de recouvrement des créances publiques, la DR de Rabat a organisé une journée d'information portant sur les problèmes et contraintes liés aux procédures du recouvrement forcés vues sous un angle purement pratique et à la lumière de la jurisprudence, le 30 avril 2009, à l'Institut Spécialisé en Hôtellerie et Tourisme de Meknès.

Le but était de mettre en phase la population cible (percepteurs, ANET, responsables et personnel chargé du suivi du recouvrement relevant de la CF de Meknès) avec les nouvelles tendances des différentes juridictions afin de parfaire les procédures de notification et d'exécution.

Un nouveau siège de la DR et une agence bancaire pour la région d'Agadir



Une délégation présidée par M. Aziz BOUAZZAOU, Directeur de l'Appui et de la Gestion des Ressources s'est rendue, le jeudi 21 mai 2009 à Agadir, pour procéder à l'inauguration du nouveau siège de la DR d'Agadir et de l'Agence Bancaire.

Cette visite a été, également, marquée par la réunion de travail tenue avec le DR d'Agadir M. Lakhdar EL AOUANE et son équipe pour l'évaluation du bilan 2008 de la DR en matière de formation et de gestion des ressources.

Par ailleurs, M. BOUAZZAOU a exposé les perspectives d'évolution des prérogatives des Directions Régionales dans le cadre de l'enracinement et du développement de la déconcentration

NOUVELLEMENT ACQUIS



Point sur ...

Promulguée par le dahir du 22 safar 1430 (18 février 2009), la loi n°45-08 relative à l'organisation des finances des CL et leurs groupements est entrée en vigueur le 23/02/2009.

Cette réforme a apportée deux principales innovations ayant un impact sur l'exercice des métiers de la TGR en matière de gestion des finances locales : la suppression du contrôle de la régularité des engagements des dépenses des CL ainsi que la suppression du visa préalable de leurs actes budgétaires par les services du Ministère des Finances ; le contrôle à priori du Ministère des Finances sur les documents budgétaires étant désormais limité au visa des actes de création et de clôture des comptes d'affectation spéciaux et aux opérations d'emprunts. En matière budgétaire, il est à souligner également que la nouvelle loi a atténuée la règle d'annulation des crédits de fonctionnement par l'introduction du report des crédits de fonctionnement engagés et non mandatés à la clôture de l'exercice.

Par conséquent, et en matière de dépenses des CL, les TC/RC/PRC ne sont, désormais, autorisés à exercer, en vertu de la nouvelle loi, que le contrôle de validité conformément aux dispositions de l'article 66 du décret portant règlement de la comptabilité des CL et de leurs groupements.

Cette réforme sur l'organisation des finances des CL et de leurs groupements, qui permet ainsi l'allègement des contrôles à priori exercés par le Ministère de l'Économie et des Finances sur les finances locales, ouvrira la voie, aux comptables gestionnaires de budgets locaux, pour innover en matière d'exercice de leurs métiers sur plusieurs plans, notamment par le renforcement du partenariat ordonnateur/comptable et la réalisation de prestations de services d'une valeur ajoutée au profit des CL et ce à travers, essentiellement le renforcement :

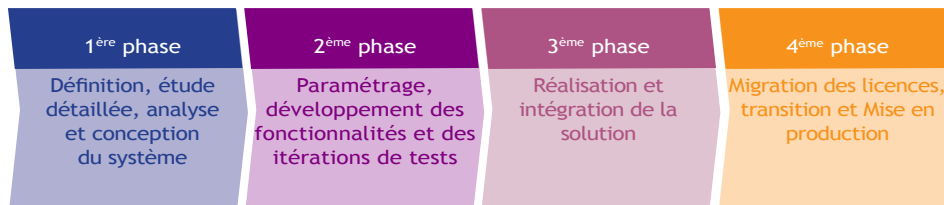
- des campagnes de recouvrement des créances locales en collaboration avec les autorités locales et les CL tout en assistant les services fiscaux de ces dernières en vue d'une mobilisation optimum de leur potentiel fiscal ;
- des canaux de communication périodique des informations financières et comptables aux ordonnateurs à travers le suivi des crédits engagés par ces derniers et notifiés aux comptables ainsi que la mise en place d'un système de veille sur l'évolution des dépenses et des recettes des CL ;
- du conseil financier et de l'assistance juridique au profit des décideurs locaux ;
- sur une base conventionnelle, des capacités de gestion des services ordonnateurs (formation des responsables des services financiers et comptables des CL et participation à la sécurisation de leur dispositif de contrôle interne en matière de GFL).

SYSTEME D'INFORMATION DU NOUVEAU PLAN COMPTABLE

La TGR a entrepris un projet d'envergure visant la réforme du système comptable de l'Etat, et partant, la refondation du système d'information. Cette réforme qui prend appui sur les normes et standards internationaux en matière de comptabilité a pour objectifs de :

- simplifier et moderniser les circuits comptables de l'Etat ;
- améliorer les délais de traitement des opérations comptables de l'Etat et de production des Etats de synthèses budgétaires ;
- renforcer le contrôle et la sécurisation des opérations comptables, améliorer la qualité de l'information comptable ;
- permettre de suivre la traçabilité des opérations comptables à travers la piste d'audit.

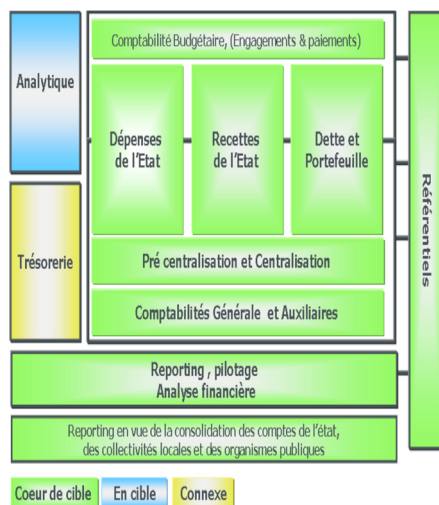
Le déploiement du projet devra se faire selon le phasage suivant :



1. Un périmètre fonctionnel cible du futur système d'information

Le périmètre fonctionnel circonscrit dans le cadre du projet vise une cible élargie avec une mise en œuvre par paliers successifs stables. Ainsi, le futur SI devra permettre de gérer :

- une comptabilité à trois dimensions (budgétaire, générale et analytique) ;
- un ensemble de flux comptables visant la pré-centralisation et la centralisation comptable ;
- une comptabilité auxiliaire destinée à développer certaines opérations comptables particulières ;
- un ensemble d'opérations de trésorerie de l'Etat et la confection d'une trésorerie prévisionnelle ;
- le pilotage et le reporting réglementaire et de gestion relatifs au système comptable de l'Etat ;
- la consolidation des comptes au secteur public ;
- une analyse financière des opérations de l'Etat.



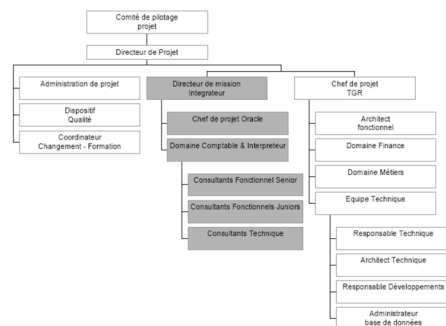
2. Un progiciel comme outil structurant

L'étude relative au schéma directeur informatique et télécommunications de la TGR a préconisé le recours à une solution de type progiciel pour la comptabilité de l'Etat et la centralisation. A cet effet, la TGR a adopté une démarche en deux étapes :

- Etape 1 : Etude préalable de définition et de choix d'une solution progiciel faisant appel à une expertise externe sur les plans méthodologique, fonctionnel et technique ainsi qu'une définition de stratégie d'appel d'offres impliquant les éditeurs.
- Etape 2 : Négociations avec les éditeurs présélectionnés (Oracle, le groupement SAP et Axway).

3. Une organisation pour une bonne gouvernance

Une attention particulière a été accordée à l'organisation du projet dont la structure a été construite sur la base d'une définition claire des rôles et responsabilités entre la TGR et Oracle.



Enfin, est-il utile de souligner que la réussite du projet reste tributaire d'une bonne maîtrise des risques et d'une bonne appropriation par les utilisateurs?

Formations

Agents comptables à l'étranger

- Un cycle de formation pour la préparation de 14 candidats à la fonction d'agents comptables à l'étranger a été effectué du 04 au 14 mai à la TGR.

Système Intégré de la Gestion des Ressources Humaines

- Dans la continuité des sessions de formation du SIGRH, organisées par la DR de Fès au profit de son réseau, une formation a été effectuée au siège de la DR, le 12 mai 2009, au profit de son personnel. L'objectif principal de cette action de formation est l'exploration pratique de ce système à travers la présentation de ses différentes fonctionnalités et la manipulation de cas pratiques.

Formateurs professionnels



- Pour constituer un corps de formateurs professionnels au niveau de la DR de Casablanca, des sessions de formation des formateurs ont été programmées entre le 11 mai et le 30 juin 2009. Cette action qui a profité à 14 cadres relevant de la DR a été assurée par un cabinet externe (SIFACE COM) aux locaux de l'hôtel IDOU ANFA.

Animation et pilotage

- Une nouvelle série de réunions a été tenue dans les régions de Casablanca avec les TP et les comptables pour l'évaluation d'étape des COM, le suivi des dossiers de recouvrement les plus importants, le lancement de la mise en œuvre du projet de contrôle interne et le point sur la situation du projet GID.

Assistance aux postes comptables de la CF d'Errachidia



- Une mission d'assistance aux services déconcentrés de la DR Rabat a été programmée du 05 au 09 mai 2009 à la CF d'Errachidia en vue d'assurer la mise à niveau juridique et informatique des postes comptables (Midelt, Rich, Guelmima, Errachidia, Rissani, Erfoud).

III^{ème} Comité régional de coordination de la DR de Fès



- Ce III^{ème} comité régional, tenu le 9 juin 2009, a fait état des réalisations au titre des engagements objet des COM 2009 et a évalué la situation des projets inscrits dans les plans d'action de la DR de Fès et des postes comptables relevant de son ressort territorial.

Les officiers d'administration et d'intendance de l'ERAM à la Trésorerie Préfectorale de Marrakech

- Une délégation de 30 officiers d'administration et d'intendance de l'Ecole Royale de l'Air de Marrakech a rendu visite le jeudi 12 juin 2009, aux services de la TP de Marrakech pour assister aux exposés sur les réformes budgétaire et du contrôle des dépenses de l'Etat "allègements : droit commun". Aussi, se sont-ils entretenus avec le personnel du service de la dépense publique sur un nombre de sujets relatifs au contrôle et à l'exécution de la dépense publique.

Initiation aux procédures de recouvrement au profit du personnel de la DR des Impôts de Marrakech

- Dans le cadre de la mutualisation des expériences entre les directions du Ministère de l'Economie et des Finances, et suite à la recommandation de la TGR, la DR de Marrakech, a organisé, du 15 au 17 juin 2009, une formation sur le « recouvrement forcé » au profit des cadres et agents de la Direction Régionale des Impôts de Marrakech, en vue de les initier aux procédures de recouvrement.

Nominations

- Dans le cadre du redéploiement des trésoriers au titre de l'année 2009, il a été procédé à la nomination des responsables au niveau de la :
 - DR de Fès :
 - o M. El Houssaine SOUALHINE, Trésorier provincial de Taounate.
 - DR de Marrakech :
 - o M. Abdelkabar RIBOUA, Trésorier préfectoral de Marrakech.
 - o M. Hassan OUCHEN, Trésorier provincial d'Essaouira.
 - DR d'Agadir :
 - o M. Mohamed Ali DBIYA, Trésorier provincial de Dakhla.
 - o M. Ali GHECHI, Trésorier communal d'Agadir.

COOPERATION

Mission de coopération avec le Sénégal

- Une visite de la délégation sénégalaise conduite par des responsables de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), composée de MM. Abdel Kader NDIAYE, Directeur de société et représentant du Secteur Privé dans le Conseil de Régulation de l'AR, Saer NIANG, Directeur de la formation et des appuis techniques de ARMP et Mme Nafissatou Takia CARVALHO FALL, administrateur civil à la Direction Centrale des MP a été programmée du 18 au 22 mai 2009 à la TGR. Cette mission portant sur la gestion des marchés publics, a connu la présentation :



- au niveau de la TGR :
 - du cadre réglementaire relatif à la passation des marchés publics ;
 - du programme de dématérialisation de la commande publique et du Portail Marocain des Marchés Publics ;
 - des procédures de contrôle des marchés publics.

au niveau des autres départements :

- du rôle de la commission des marchés (SGG) ;
- du rôle de l'ordonnateur dans la gestion des marchés publics (Ministère de l'Équipement et du Transport).

Voyage d'étude des inspecteurs stagiaires de l'ENT

- 111 inspecteurs stagiaires de l'Ecole Nationale du Trésor Public ont effectué un voyage d'études au Maroc accompagnés de Mme Martine VIALLET, Directrice de l'ENT du 16 au 23 mai 2009. Plusieurs exposés ont été dispensés aux inspecteurs stagiaires ainsi qu'une rencontre avec un panel d'anciens élèves de l'ENT au niveau de la TGR et une visite à l'agence bancaire du Trésor de Marrakech.



الخزينة العامة للمملكة
TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU ROYAUME

Pour toutes informations et suggestions, contactez-nous au :

DCD/ SCCI

E-mail : tginfos@tgr.gov.ma

Tél. : 05 37 57 88 39

Fax : 05 37 57 82 77